Déclaration du Burkina Faso 63^{ème} session de l'Assemblée générale

Madame la Présidente,

La Délégation du Burkina Faso vous félicite pour la façon dont vous dirigez les travaux de cette session et vous assure de sa pleine collaboration.

Ma délégation souscrit pleinement à la déclaration faite par l'Algérie au nom du groupe africain. Elle voudrait féliciter le Directeur général pour son rapport et les résultats atteints malgré la situation difficile causée par la pandémie à COVID 19. Permettez-nous de féliciter également le secrétariat pour l'excellente préparation de cette Assemblée.

Madame la Présidente

Le Burkina Faso, convaincu de l'importance de la propriété intellectuelle pour le développement socio-économique et culturel a entrepris d'énormes initiatives afin de créer un écosystème favorable à l'utilisation stratégique de la propriété intellectuelle par les différents acteurs économiques.

Pour ce faire, après avoir renforcé le cadre institutionnel et juridique à travers la création du Comité National des Indications Géographiques et des Marques Collectives et de la Brigade mobile du Contrôle économique et de répression de la fraude, le Burkina Faso s'est doté d'une stratégie nationale de développement de la propriété intellectuelle assortie d'un plan d'action avec l'accompagnement de l'OMPI.

Madame la Présidente,

Conscient de l'importance de la propriété intellectuelle pour la promotion et la

valorisation des produits du terroir, nous avons engagé un processus de labellisation de quelques produits du terroir burkinabè par le biais des indications géographiques et des marques collectives. A cet effet, le Burkina Faso a enregistré cette année sa première Indication Géographique Protégée « le Chapeau de Saponé », qui est le premier produit artisanal de l'espace OAPI enregistré sous la forme d'indication géographique. A cela s'ajoute quatre marques collectives dont le Made In Burkina, un label destiné à identifier et distinguer les produits d'origine burkinabè.

Madame la Présidente,

Certes, des efforts ont été déjà consentis par les autorités du Burkina Faso avec l'appui des différents partenaires dans le domaine du développement de la propriété intellectuelle, mais de nombreux défis demeurent.

C'est fort de ce constat que le Burkina Faso sollicite l'appui de l'OMPI pour la mise en œuvre de quelques actions stratégiques contenues dans notre stratégie nationale de développement de la propriété intellectuelle. Parmi ces actions, figure la promotion des produits du terroir par le système des indications géographiques et des marques collectives, l'utilisation stratégique de la propriété intellectuelle par les PME et les femmes, la valorisation des résultats de recherche générés dans les universités et centres de recherche sans oublier le renforcement des activités des CATI.

Tout en souhaitant plein succès à nos travaux, le Burkina Faso espère accueillir courant décembre 2022, Monsieur le Directeur Général à l'occasion de la tenue du Conseil d'Administration de l'Organisation Africaine de la Propriété que notre pays aura le plaisir d'abriter.

Je vous remercie.